

Les devoirs du lecteur

David Dorais et Marie-Ève Mathieu

Numéro 138, été 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/55454ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dorais, D. & Mathieu, M.-È. (2005). Les devoirs du lecteur. *Québec français*, (138), 46–48.



Les devoirs du lecteur

>>> DAVID DORAIS ET MARIE-ÈVE MATHIEU

L'idée de proposer une liste de devoirs aux lecteurs de bonne volonté nous est venue à la lecture d'un article de Marcel Goulet sur le plaisir de lire¹. Dans ce texte, M. Goulet soulevait l'ambiguïté qu'il y a à se référer au « plaisir » lorsqu'il est question de lecture. De quel plaisir parle-t-on, demandait-il ? D'un plaisir épicurien, c'est-à-dire parcimonieux, presque ascétique, qui sait se satisfaire de peu et qui nous transforme au cours d'un lent cheminement ? Ou d'un plaisir hédoniste, qui exige un effet immédiat de contentement, dont le degré de satisfaction se maintient par le biais d'une lecture boulimique et qui ne se dérange que pour défendre ses droits absolus ? L'auteur de l'article s'imaginait livré au règne du divertissement, ne lisant que pour se distraire, voué – dans une posture mi-pascalienne, mi-donjuanesque – à la chasse plutôt qu'à la prise. Il constatait, évoquant au passage Daniel Pennac : « J'aurais, à l'égard des livres, tous les droits, nulle obligation² ». Le lecteur-consommateur, le lecteur-client serait ainsi celui qui aurait toujours raison.

Cette absence de contraintes relevée par M. Goulet a suscité notre intérêt et mis en branle notre réflexion. En fin de compte, nous avons pris sa remarque au pied de la lettre. En effet, pourquoi ne pas imposer certaines obligations à l'acte de lecture ? Pourquoi ne pas combattre la répulsion primaire que tous éprouvent quand on menace leur bon droit, leur souveraineté inaliénable ? Pourquoi ne pas se donner à soi-même certaines règles de conduite ? Pourquoi ne pas soumettre au jugement des lecteurs un ensemble de préceptes qu'ils pourraient s'engager à respecter ? Nous avons par conséquent tenté de dresser l'inventaire des devoirs qu'il nous paraissait raisonnable de suivre pour tout lecteur.

Que signifie l'épithète « raisonnables » ? Tout d'abord, parler de devoirs « raisonnables », c'est dire qu'ils s'appliquent au nom de la raison, mais d'une raison moins logique que sensée, d'une raison moins « raisonnée » que souple, ouverte, fondée sur une entente plus ou moins tacite entre les membres d'une communauté de lecteurs et, surtout, entre le lecteur et lui-même. Un « gros bon sens » de la lecture, en somme. Ce qualificatif permet également de tempérer quelque peu l'aspect coercitif, presque choquant pour nos libertés chatouilleuses, du mot « devoir ». C'est donc que ces devoirs s'adressent *ad lectorem benevolum*, comme on disait jadis : au lecteur bienveillant, dans les deux sens du mot, c'est-à-dire à celui qui est prêt à s'y soumettre avec bienveillance, de bonne grâce, à se raisonner lui-même pour s'adonner à son plaisir d'une manière plus précise et plus maîtrisée, et à celui qui fait quelque chose avec gratuité, non par obligation, mais presque par jeu.

Cet aspect « ludique » peut suggérer une certaine futilité. Toutefois, le jeu, dans le sens où nous l'entendons, n'est pas frivole. Il ne s'agit pas d'une diversion ou d'un divertissement, c'est-à-dire d'une manière de passer le temps ou de penser à autre chose. Le jeu tel que nous le concevons demande une implication complète du lecteur. Il demande que l'on prenne au sérieux les règles, que l'on accepte de bonne foi de s'y astreindre et de faire, le temps de la lecture, comme si elles étaient vitales. Par rapport à la vie normale, il est vrai, le jeu n'est qu'une fiction, une invention dans laquelle on entre et de laquelle on sort par un simple mouvement de volonté. Pourtant, le véritable jeu n'a de léger que ce commencement et cette fin : dès qu'on y est plongé, ses lois deviennent implacables. Ce sont elles, et non plus nous, qui modulent notre comportement et nos pensées. Le caractère « raisonnable » prend alors un sens supplémentaire, en ce que la soumission aux règles que nous proposons ne relève pas d'une simple tocade, d'un caprice, mais procède d'un acquiescement lucide, d'une résignation éclairée de la subjectivité, acceptant de s'effacer pour un temps au profit d'un ordre extérieur. Le jeu permet ainsi ce délicat mélange de sérieux et de gratuité que nous privilégions dans le cadre de la lecture.

En effet, nous ne voulons pas que nos devoirs s'appliquent comme des impératifs catégoriques ; peut-être est-ce là une concession au règne du plaisir narcissique, du confort inébranlable, du droit et de la liberté à tout prix, du relativisme. En tout cas, si les règles présentées ici supposent un jugement de valeur, en ce qu'elles permettent de ne pas être un « mauvais » lecteur, elles prônent pourtant la tolérance. Ces devoirs sont des voies à suivre, non des bornes dont on ne doit pas dévier ; d'ailleurs, on remarquera qu'ils ne sont pas tous formulés sur le mode de la négation, de l'interdiction. Puisque le droit de ne pas lire énoncé par Daniel Pennac est maintenu (nous y reviendrons), lire devient un acte de bonne volonté. La lecture ne doit donc jamais entraîner de condamnation, seulement des jugements. Et même ces jugements, pour tranchés qu'ils puissent paraître, ne sont, en bout de ligne, pas très sévères.

Les huit devoirs raisonnables du lecteur

En fait, chaque fois qu'on parle de « devoir », il faudrait garder présent à l'esprit l'équivalent latin le plus proche de ce terme, soit l'*officium*. Ce mot signifie « charge », « devoirs liés à une charge », mais pas « obligation impérieuse ». Les devoirs du lecteur deviendraient ainsi les devoirs inhérents à cette charge (au sens le moins « pesant » du terme) que constitue la lecture, mais uniquement à elle. Ils ne prendraient de valeur absolue qu'au cours de l'exercice de cet office, que durant le temps où durerait le mandat du lecteur. Et ils seraient rendus obsolètes par le simple fait de fermer le livre.

On pourra s'interroger sur le lien entre ces devoirs raisonnables du lecteur et les droits imprescriptibles édictés par Daniel Pennac. Notre but n'a pas été d'aller à l'encontre de ces droits. Nous les aimons, et notre expérience de lecteur nous a prouvé qu'ils étaient fondés en raison, qu'ils pouvaient s'avérer de solides appuis dans des moments de doute existentiel. Devant ce problème torturant : « Doit-on céder à la tentation de sauter des pages d'*À la recherche du temps perdu* ou de *Notre-Dame-de-Paris* ? », le recours aux droits imprescriptibles fournit la réponse avec une facilité réconfortante : oui, on le peut. Notre but a plutôt consisté à compléter ces droits et à nous harmoniser avec eux. Et même si Pennac semble vouloir absolument tout ramener au règne de l'hédonisme intellectuel³, il reconnaît lui-même au moins un devoir, celui d'initier les enfants à la littérature⁴. Nous n'avons fait que poursuivre dans cette voie, cherchant à éduquer, à discipliner un peu plus les enfants que nous sommes, et que nous devrions demeurer, au moment de la lecture.

Certains trouveront peut-être quelques-unes de ces règles triviales, évidentes, voire inutiles. C'est qu'elles ont l'ambition d'être le plus inclusives possible. Elles ne s'adressent pas qu'aux lecteurs d'expérience – dilettantes lettrés, étudiants zélés ou professeurs de carrière. Elles s'adressent à tous les lecteurs, même occasionnels, même inexpérimentés. Si certains de ces devoirs peuvent paraître banals, c'est simplement qu'on n'appartient pas à la catégorie de lecteurs à laquelle ils sont destinés. Mais qu'on se rassure : les autres devoirs, que nous croyons pertinents et utiles, intéresseront tous les lecteurs, quelle que soit leur « compétence », leur qualité.

1 Lire « à plus haut sens »

Cette formule, tirée du Prologue du *Gargantua* (1534) de Rabelais, peut porter à confusion et demande à être explicitée avec soin. Il s'agit, dans le sens où nous l'interprétons, non pas de chercher dans toutes les œuvres un sens ésotérique, transcendant, mais d'interpréter le livre dans le meilleur sens possible, positivement, dans un état d'esprit bienveillant et réceptif, presque bonasse. Il s'agit de miser sur le sens, d'en faire le « pari », selon les mots de Georges Steiner⁵. Ce à quoi cette injonction s'oppose, c'est au réflexe de l'étudiant confronté pour la première fois à un texte littéraire et qui le met de côté, se plaignant qu'il n'y comprend rien. Nul besoin ici de scruter le livre sous toutes ses coutures, de plonger dans son prétendu inconscient, d'en connaître la genèse obscure, d'en dénombrer les ventes. Il s'agit simplement de faire l'effort honnête de comprendre l'œuvre au meilleur de ses capacités, au moment où on la lit.

Un tel précepte pourrait s'apparenter à ce que Charles Taylor appelle, dans le domaine de la philosophie morale, le « principe M. E. ⁶ ». Ce principe consiste à donner un sens à sa vie, à lui trouver la « meilleure explication » (d'où l'abréviation), celle qui permet de se l'expliquer le plus clairement possible. Autrement dit, il s'agit pour chacun de choisir les termes qui pourront le mieux donner un compte rendu cohérent de sa vie, qui pourront l'aider à en dresser le récit le plus significatif possible. Cela jusqu'à ce que, revenu de ses anciennes croyances, chacun opte pour un nouveau récit, plus à même, selon lui, de rendre compte maintenant du déroulement de sa vie.

Si l'on remplace « vie » par « lecture » dans les phrases précédentes, n'obtient-on pas un résumé pertinent de ce que serait lire à plus haut sens ? Il s'agirait, à chaque lecture, de se raconter à soi-même l'histoire qu'on vient de terminer. De se dresser le récit du récit, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Cette « élaboration secondaire », cette explication du récit devrait nécessairement prendre sa source dans les sentiments du lecteur, dans ses convictions, dans ses connaissances, dans sa philosophie (au sens le plus large) à tel moment précis ; il y aurait, de cette manière, un entrelacement inextricable du récit littéraire et du récit personnel. Un livre, même lu une seule fois, mais persistant dans le souvenir, pourra donc, à diverses époques de la vie, prendre des significations nouvelles. Mais il s'agira toujours de la meilleure explication que l'on puisse alors lui donner. À chaque étape de la vie, l'œuvre se gorgera du sens le plus haut, le plus plein qu'il soit possible de lui prêter.

La forme primaire que pourra prendre la lecture à plus haut sens consistera à se méfier, à s'arrêter, à prendre du recul et à réfléchir lorsque surviendra l'une des ces deux réactions : « C'est vraiment mauvais » ou « Je ne comprends rien ». Que peut-on, en réalité, apprécier de cette œuvre ? Le mouvement pourra ensuite passer par le fait de se remémorer l'intrigue une fois terminé son Agatha Christie, pour vérifier que tout fonctionne, ou aller jusqu'à méditer une ligne pendant des mois pour bien saisir son importance dans notre existence entière.

2 Porter un jugement sur le livre

C'est un devoir d'avoir une opinion, même muette, sur ce que l'on vient de lire. On pourrait sentir ici une redite par rapport au devoir précédent. Il nous semble toutefois qu'il y a une différence. Donner un sens, trouver la meilleure explication, cela constitue, jusqu'à un certain point, un procédé objectif. Que me dit le texte ? Quelle information cherche-t-il à me communiquer ? La posture critique, essentielle selon nous, vient après : quelle est la valeur de cette information ? Est-elle vraie ou fautive selon moi ? Belle ou laide ? Bien sûr, le jugement critique est en fait une extension du processus de création de sens, puisque dire si telle opinion est recevable ou non, c'est encore raconter le récit du livre (un récit plus ou moins valable, donc), mais nous croyons que cette mise à distance mérite qu'on lui dédie une catégorie à part.

3 Ne pas mépriser les non-lecteurs

Avec ce devoir, on a affaire, en quelque sorte, à un complément du droit numéroté par Pennac, celui de ne pas lire. Si lire demeure un choix volontaire, ceux qui dédaignent cette option ne doivent pas devenir sujets de mépris, de critique ou de pitié. Chacun peut vaquer à son occupation, dans le respect mutuel. Idéalement, si ces devoirs s'appliquaient au-delà du cercle des lecteurs, il faudrait, en contrepartie, donner à ceux qui ne lisent pas le devoir de ne pas mépriser ceux qui le font.

4 Avoir lu un livre au complet avant d'en parler

Ce devoir ne tient, bien entendu, que si on désire parler du livre, choix qui demeure facultatif ; grâce à M. Pennac, nous pouvons toujours nous prévaloir du droit de nous taire. Le droit de sauter des pages, lui aussi, demeure, mais alors, on doit avoir un scrupule lorsqu'il s'agit de critiquer ou de louer l'ouvrage. Ce devoir pourrait s'adresser surtout aux journalistes littéraires et aux professeurs, à ceux de qui on exige un discours critique sur les livres et qui sont payés pour le produire. Plus humblement, il s'agira d'avoir un moment d'hésitation, de mauvaise conscience lorsque, avec des amis, autour d'une bière, on sentira naître en soi le désir irrésistible de fustiger le dernier navet qu'on n'a même pas eu le courage de lire jusqu'au bout.

5 Donner sa chance au livre

C'est-à-dire ne pas rejeter d'emblée un livre, ne pas le snober avant de l'avoir lu, quel que puisse être le prétexte qui fonde ce rejet (auteur, maison d'édition, genre littéraire, traducteur, etc.). « Jamais je ne lirai un Stephen King, c'est tellement médiocre ! » « Un auteur tchèque du XIX^e siècle... Vous me prenez pour un intello pédant ? » « Pourquoi lirais-je un roman jeunesse ? Ils sont si débilitants ! » Voire ! Et si vous essayiez ?

6 Donner au moins un livre à son enfant

Toutefois, qu'on ne l'oblige pas à le lire. Il suffit de retourner à l'incipit du texte de Pennac : « Le verbe lire ne supporte pas l'impératif ». D'une manière peut-être plus judiciaire, il faut informer l'enfant de ses droits, surtout de celui de ne pas lire. Offrir un livre à l'enfant revient à lui tendre un appât. Qu'il morde ou non ensuite, ce n'est plus tout à fait de notre ressort. Ou en tout cas, il faut manoeuvrer finement pour ne pas effrayer la proie, être subtil, tenir compte des conditions environnementales. Il faut attendre longtemps. S'il tâte un peu et puis s'en va, indifférent, on pourra se dire qu'on aura tout de même fait notre devoir. Il faut être un pêcheur zen.

Un corollaire de ce devoir pourrait être celui de « bien » conseiller les lectures que l'on recommande, à ses enfants, bien sûr, mais aussi à ses amis. Cela signifie conseiller de manière à donner envie de lire, en accord avec les goûts de la personne à qui on offre le livre. Il s'agit de recommander un ouvrage qui sache être plaisant, séduisant, mais qui comporte, d'après ce qu'on en peut juger, une part appréciable de qualités intellectuelles et/ou esthétiques.

7 Prendre conscience de l'écart entre le livre et la « réalité »

Bien sûr, on pourra chipoter sur le statut de cette « réalité ». Parlons de « monde de référence », d'« univers empirique », de « vie quotidienne », peu importe. L'important, c'est qu'on saisisse qu'une œuvre littéraire, ce n'est pas « ça ». C'est toujours une représentation de la réalité, pour ressemblante qu'elle puisse être. Un témoignage, une autobiographie même ne sont pas des vitres ouvertes sur la vie de la personne qui les produit. Il est important de comprendre qu'il y a un hiatus entre l'œuvre et l'univers commun, hiatus qui peut être de divers ordres : simple statut de fictionnalité, écart historique, culturel, lois du genre, procédés stylistiques, bref, tout ce qui peut produire une réaction du type « Ça se peut pas ce roman-là ! ».

Le respect de ce devoir permettra d'éviter certains dérapages auxquels nous avons eu droit ces derniers temps, comme cette étude réalisée par deux professeurs américains et prouvant que l'analyse de poèmes peut permettre de démontrer si leurs auteurs sont suicidaires ou non. Ainsi, une forte utilisation du « je », des références à la mort et

une faible utilisation des verbes de communication permettent de prédire le suicide, sans égard au genre littéraire, au sens du poème, à la nationalité des poètes ou à l'époque à laquelle ils ont vécu⁸. En contrepartie, c'est le respect de ce devoir qui a permis de statuer que certains écrits érotiques produits pour un usage privé ne pouvaient servir de preuve incriminante de la pédophilie d'un individu.

8 Lire à la bonne vitesse

La « bonne vitesse » de la lecture est déterminée par la conjonction du type d'œuvre que l'on lit et des capacités intellectuelles du lecteur. Un universitaire aguerri lira probablement plus vite, à concentration égale, qu'un adolescent de quatorze ans. Ce qu'il s'agit de faire, c'est de ne pas lire plus vite qu'il ne faut. L'excès inverse est plus difficilement imaginable. Il faut donc octroyer à la lecture de l'œuvre la lenteur qu'elle mérite⁹. Lire du Mallarmé dans un autobus bondé et criard commande une lenteur certaine (fût-ce une ligne aux cinq minutes), alors que lire du Prévert à tête reposée en pleine campagne se fait presque instantanément. La vitesse de la lecture doit se moduler selon le moment et non pas être réglée comme une horloge. Cela ne veut pas dire lire au complet ; qu'on lise une page sur mille, mais qu'elle soit lue à un rythme correct, le but étant de comprendre le mieux possible l'œuvre sur laquelle on se penche, de ne rien laisser derrière soi qu'une lecture plus ralentie aurait pu éclaircir.

On parviendra ainsi, du moins, nous l'espérons, à tirer de chaque livre le maximum de plaisir et à en sucer la « substantifique moelle ».

Notes

- 1 Marcel Goulet, « L'argument du plaisir », *L'Inconvénient*, n° 3, p. 29-36.
- 2 *Ibid.*, p. 31.
- 3 Même le fait de ne sauter aucune page, aucun mot, n'est pas pour lui un devoir, mais « une catégorie de notre plaisir de lecteur » (Daniel Pennac, *Comme un roman*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1992, p. 175).
- 4 *Ibid.*, p. 169.
- 5 Georges Steiner, *Réelles présences : les arts du sens*, Michel R. de Pauw (trad.), Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1991 (1989).
- 6 Charles Taylor, *Les Sources du moi*, Charlotte Melançon (trad.), Montréal, Boréal, 1998, p. 86 et sq.
- 7 Daniel Pennac, *op. cit.*, p. 13.
- 8 Article paru dans *Le Devoir*, 28-29 juillet 2001.
- 9 Voir Isabelle Daunais, « Une vitesse littéraire : la lenteur », *L'Inconvénient*, n° 1.